

STATISTIQUES DE LA C.R.T. EN BREF

Bulletin statistique mensuel de la Commission des relations du travail, volume 7, numéro 11, novembre 2009

Tableau 1: Sommaire des activités et des cas en inventaire du 1^{er} au 31 octobre 2009

Lois	Cas ouverts dans la période			Cas terminés dans la période			Inventaire à la fin de la période		
	Montréal*	Québec*	Total	Montréal*	Québec*	Total	Montréal*	Québec*	Total
Code du travail	183	133	316	157	164	321	1 195	764	1 959
Loi sur les normes du travail	136	52	188	157	45	202	1 628	486	2 114
Lois - Construction et qualification professionnelle	7	6	13	7	0	7	30	42	72
Autres lois	8	0	8	4	1	5	71	16	87
Total	334	191	525	325	210	535	2 924	1 308	4 232

Commentaire: Durant le mois d'octobre dernier, il y a eu 525 nouveaux cas et 535 cas ont été terminés. Parmi les cas ouverts, 60% portent sur le Code du travail et 36% sur la Loi sur les normes du travail. Parmi les cas terminés, 60% portent sur le Code du travail et 38% sur la Loi sur les normes du travail. 50% des cas en inventaire en octobre portent sur la Loi sur les normes du travail. Enfin, il est important de noter que 40% des cas en inventaire sont inactifs, comme le démontre plus loin le tableau 7.

Tableau 1A: Sommaire des activités et des cas en inventaire au cours des 12 derniers mois

Mois	Cas ouverts dans la période			Cas terminés dans la période			Inventaire à la fin de la période		
	Montréal*	Québec*	Total	Montréal*	Québec*	Total	Montréal*	Québec*	Total
Novembre 2008	412	141	553	353	138	491	2 884	1 442	4 326
Décembre 2008	392	138	530	306	176	482	2 969	1 403	4 372
Janvier 2009	302	192	494	365	174	539	2 906	1 420	4 326
Février 2009	294	149	443	325	172	497	2 870	1 383	4 253
Mars 2009	465	181	646	484	122	606	2 849	1 438	4 287
Avril 2009	493	182	675	299	160	459	3 072	1 505	4 577
Mai 2009	459	140	599	301	200	501	3 232	1 443	4 675
Juin 2009	409	210	619	359	239	598	3 282	1 414	4 696
Juillet 2009	307	177	484	525	143	668	3 067	1 444	4 511
Août 2009	258	107	365	289	163	452	3 035	1 390	4 425
Septembre 2009	272	96	368	358	182	540	2 919	1 326	4 245
Octobre 2009	334	191	525	325	210	535	2 924	1 308	4 232
Total	4 397	1 904	6 301	4 289	2 079	6 368	2008/10/31: 4 266		

Commentaire: Au cours des 12 derniers mois, il y a eu 6301 cas ouverts et 6368 cas terminés. 69% des cas ouverts et des cas terminés proviennent des régions desservies par notre bureau de Montréal. Les dossiers des lois du secteur de la construction et de la qualification professionnelle sont inclus à partir du mois d'avril 2009.

Tableau 2: Résultats des conciliations prédécisionnelles du 1^{er} au 31 octobre 2009

Lois	Conciliations terminées				Conciliations non terminées	Total Nombre de cas
	par règlement	%	sans règlement	%		
Code du travail	28	93,3%	2	6,7%	0	30
Loi sur les normes du travail	82	78,1%	23	21,9%	1	106
Lois - Construction et qualification professionnelle	3	100,0%	0	0,0%	0	3
Autres lois	5	71,4%	2	28,6%	0	7
Total	118	81,4%	27	18,6%	1	146

Commentaire: Entre le 1^{er} et le 31 octobre 2009, il y a eu 146 conciliations prédécisionnelles 81% ont été conclues par règlement. 73% des conciliations ont porté sur des dossiers en vertu de la Loi sur les normes du travail. Les données de ce tableau excluent les requêtes en accréditation et les demandes de révocation d'une accréditation.

Tableau 2A: Résultats des conciliations prédécisionnelles en vertu du Code du travail au cours des 12 derniers mois

Mois	Conciliations terminées				Conciliations non terminées	Total Nombre de cas
	par règlement	%	sans règlement	%		
Novembre 2008	44	68,8%	20	31,3%	0	64
Décembre 2008	11	73,3%	4	26,7%	0	15
Janvier 2009	24	80,0%	6	20,0%	0	30
Février 2009	37	71,2%	15	28,8%	0	52
Mars 2009	19	95,0%	1	5,0%	0	20
Avril 2009	45	83,3%	9	16,7%	0	54
Mai 2009	17	94,4%	1	5,6%	0	18
Juin 2009	32	84,2%	6	15,8%	0	38
Juillet 2009	15	62,5%	9	37,5%	0	24
Août 2009	11	78,6%	3	21,4%	0	14
Septembre 2009	24	64,9%	13	35,1%	1	38
Octobre 2009	28	93,3%	2	6,7%	0	30
Total	307	77,5%	89	22,5%	1	397

Commentaire: Depuis les 12 derniers mois, le taux de conciliations conclues par règlement dans les dossiers portant sur le Code du travail est de 77,5%, ce qui est légèrement supérieur au taux de règlement de l'an passé à la même date pour les douze mois précédents (77,1%).

Tableau 2B: Résultats des conciliations prédécisionnelles en vertu de la Loi sur les normes du travail au cours des 12 derniers mois

Mois	Conciliations terminées				Conciliations non terminées	Total Nombre de cas
	par règlement	%	sans règlement	%		
Novembre 2008	94	83,9%	18	16,1%	0	112
Décembre 2008	47	71,2%	19	28,8%	0	66
Janvier 2009	83	83,8%	16	16,2%	0	99
Février 2009	86	88,7%	11	11,3%	0	97
Mars 2009	112	83,0%	23	17,0%	0	135
Avril 2009	81	73,6%	29	26,4%	0	110
Mai 2009	101	82,8%	21	17,2%	0	122
Juin 2009	89	77,4%	26	22,6%	0	115
Juillet 2009	46	86,8%	7	13,2%	0	53
Août 2009	55	83,3%	11	16,7%	0	66
Septembre 2009	87	80,6%	21	19,4%	4	112
Octobre 2009	82	78,1%	23	21,9%	1	106
Total	963	81,1%	225	18,9%	5	1 193

Commentaire: Depuis les 12 derniers mois, le taux de conciliations conclues par règlement dans les dossiers portant sur la Loi sur les normes du travail est de 81,1%, ce qui est inférieur au taux de règlement de l'an passé à la même date pour les douze mois précédents (83,9%).

Tableau 2C: Résultats des conciliations prédécisionnelles en vertu des lois du secteur de la construction et de la qualification professionnelle au cours des 12 derniers mois

Mois	Conciliations terminées				Conciliations non terminées	Total Nombre de cas
	par règlement	%	sans règlement	%		
Novembre 2008	2	50,0%	2	50,0%	0	4
Décembre 2008	12	54,5%	10	45,5%	0	22
Janvier 2009	5	38,5%	8	61,5%	0	13
Février 2009	1	33,3%	2	66,7%	0	3
Mars 2009	8	80,0%	2	20,0%	0	10
Avril 2009	4	100,0%	0	0,0%	0	4
Mai 2009	0	0,0%	0	0,0%	0	0
Juin 2009	3	100,0%	0	0,0%	0	3
Juillet 2009	7	100,0%	0	0,0%	0	7
Août 2009	3	75,0%	1	25,0%	0	4
Septembre 2009	1	100,0%	0	0,0%	0	1
Octobre 2009	3	100,0%	0	0,0%	0	3
Total	49	66,2%	25	33,8%	0	74

Commentaire: Depuis les 12 derniers mois, le taux de conciliations conclues par règlement dans les dossiers portant sur les lois du secteur de la construction et de la qualification professionnelle est de 66,2%.

Tableau 3: Nature des décisions rendues dans les cas terminés du 1^{er} au 31 octobre 2009

Lois	Accueillies	%	Désistements/ règlements	%	Rejetées	%	Total
Code du travail	145	45,2%	149	46,4%	27	8,4%	321
Loi sur les normes du travail	7	3,5%	187	92,6%	8	4,0%	202
Lois - Construction et qualification professionnelle	2	28,6%	4	57,1%	1	14,3%	7
Autres lois	0	0,0%	5	100,0%	0	0,0%	5
Total	154	28,8%	345	64,5%	36	6,7%	535

Commentaire: Du 1^{er} au 31 octobre 2009, sur les 535 cas terminés, 45% des demandes en vertu du Code du travail ont été accueillies et 8% ont été rejetées, alors que 46% ont fait l'objet d'un désistement ou d'un règlement. Dans le cas des demandes en vertu de la Loi sur les normes du travail, 93% ont fait l'objet d'un désistement ou d'un règlement, 3% ont été accueillies et 4% ont été rejetées.

Tableau 3A: Nature des décisions rendues dans les cas terminés en vertu du Code du travail au cours des 12 derniers mois

Mois	Accueillies	%	Désistements/ règlements	%	Rejetées	%	Total
Novembre 2008	107	48,0%	93	41,7%	23	10,3%	223
Décembre 2008	105	42,5%	101	40,9%	41	16,6%	247
Janvier 2009	150	48,7%	124	40,3%	34	11,0%	308
Février 2009	113	39,4%	138	48,1%	36	12,5%	287
Mars 2009	150	46,4%	115	35,6%	58	18,0%	323
Avril 2009	111	42,2%	126	47,9%	26	9,9%	263
Mai 2009	81	31,2%	123	47,3%	56	21,5%	260
Juin 2009	180	48,3%	120	32,2%	73	19,6%	373
Juillet 2009	330	72,2%	78	17,1%	49	10,7%	457
Août 2009	79	25,6%	170	55,2%	59	19,2%	308
Septembre 2009	145	46,8%	112	36,1%	53	17,1%	310
Octobre 2009	145	45,2%	149	46,4%	27	8,4%	321
Total	1 696	46,1%	1 449	39,4%	535	14,5%	3 680

Commentaire: Sur l'ensemble des cas terminés au cours des 12 derniers mois au chapitre du Code du travail, 46% des demandes ont été accueillies et 15% ont été rejetées, alors que 39% ont fait l'objet d'un désistement ou d'un règlement. Selon nos données internes, depuis les 12 derniers mois, 82% des cas se sont terminés sans audience. Le travail des agents de relations du travail a contribué à cet état de situation.

Tableau 3B: Nature des décisions rendues dans les cas terminés en vertu de la Loi sur les normes du travail au cours des 12 derniers mois

Mois	Accueillies	%	Désistements/ règlements	%	Rejetées	%	Total
Novembre 2008	10	3,8%	231	87,5%	23	8,7%	264
Décembre 2008	12	5,2%	210	91,3%	8	3,5%	230
Janvier 2009	3	1,3%	197	87,9%	24	10,7%	224
Février 2009	15	7,2%	173	83,6%	19	9,2%	207
Mars 2009	9	3,3%	249	90,2%	18	6,5%	276
Avril 2009	5	2,7%	170	91,4%	11	5,9%	186
Mai 2009	10	4,7%	193	89,8%	12	5,6%	215
Juin 2009	9	4,6%	165	85,1%	20	10,3%	194
Juillet 2009	17	8,9%	161	84,3%	13	6,8%	191
Août 2009	11	8,4%	99	75,6%	21	16,0%	131
Septembre 2009	10	4,8%	185	88,1%	15	7,1%	210
Octobre 2009	7	3,5%	187	92,6%	8	4,0%	202
Total	118	4,7%	2 220	87,7%	192	7,6%	2 530

Commentaire: Sur l'ensemble des cas terminés au cours des 12 derniers mois au chapitre de la Loi sur les normes du travail, 88% ont fait l'objet d'un désistement ou d'un règlement, 5% ont été accueillies et 8% ont été rejetés. 78% des cas se sont terminés sans audience. Là aussi, le travail des agents de relations du travail a fait son oeuvre.

Tableau 3C: Nature des décisions rendues dans les cas terminés en vertu des lois du secteur de la construction et de la qualification professionnelle au cours des 12 derniers mois

Mois	Accueillies	%	Désistements/ règlements	%	Rejetées	%	Total
Novembre 2008	1	7,7%	10	76,9%	2	15,4%	13
Décembre 2008	3	13,6%	16	72,7%	3	13,6%	22
Janvier 2009	0	0,0%	6	75,0%	2	25,0%	8
Février 2009	2	22,2%	5	55,6%	2	22,2%	9
Mars 2009	0	0,0%	11	78,6%	3	21,4%	14
Avril 2009	1	12,5%	5	62,5%	2	25,0%	8
Mai 2009	3	14,3%	14	66,7%	4	19,0%	21
Juin 2009	2	11,1%	13	72,2%	3	16,7%	18
Juillet 2009	3	18,8%	11	68,8%	2	12,5%	16
Août 2009	5	50,0%	4	40,0%	1	10,0%	10
Septembre 2009	3	18,8%	11	68,8%	2	12,5%	16
Octobre 2009	2	28,6%	4	57,1%	1	14,3%	7
Total	25	16,1%	110	71,0%	27	17,4%	155

Commentaire: Sur l'ensemble des cas terminés au cours des 12 derniers mois au chapitre des lois du secteur de la construction et de la qualification professionnelle, 71% ont fait l'objet d'un désistement ou d'un règlement, 16% ont été accueillies et 17% ont été rejetés. 64% des cas se sont terminés sans audience.

Tableau 4: Délais de traitement (jours) des cas terminés du 1^{er} au 31 octobre 2009

Lois	Médiane*		Moyenne	
	Délai imputable à la C.R.T.	Délai total	Délai imputable à la C.R.T.	Délai total
Code du travail	75	75	126	234
Loi sur les normes du travail	146	274	175	368
Lois - Construction et qualification professionnelle	153	153	295	335
Autres lois	63	224	74	302
Total	100	170	146	287

Commentaire: La médiane du délai imputable à la C.R.T. en octobre 2009 pour les cas terminés en vertu du Code du travail a été de 75 jours et de 146 jours pour les cas terminés en vertu de la Loi sur les normes du travail. Les délais imputables à la C.R.T. représentent le délai total entre la réception de la requête et la conclusion de celle-ci, en excluant les périodes pour lesquelles le dossier a été mis *sine die* à la demande des parties ainsi que les périodes incluses entre une audience remise à la demande des parties et la prochaine date d'audience offerte. Ceci explique les différences souvent importantes que nous constatons entre les délais médians imputables à la C.R.T. et les délais médians totaux.

Tableau 4A: Délais de traitement (jours) des cas terminés en vertu du Code du travail du 1^{er} au 31 octobre 2009 selon les principaux articles

Articles	Médiane*		Moyenne		Nombre total
	Délai imputable à la C.R.T.	Délai total	Délai imputable à la C.R.T.	Délai total	
Article 16 - congédiement*	92	92	108	156	15
Article 25 - champ libre*	71	187	106	541	43
Article 25 - conflit*	26	26	31	43	14
Article 39 - modification*	75	75	59	63	85
Article 39 - statut de salarié*	80	198	392	564	33
Article 41 - révocation*	32	32	33	38	13
Article 45 - transmission*	13	13	29	32	13
Article 47.2 - autres mesures*	157	189	184	267	23
Article 47.3 - renvoi*	134	144	240	444	22
Article 47.3 - autres mesures*	150	150	168	168	3
Articles 114, 118 et 119 - avec accréditation*	32	32	40	110	12
Articles 114, 118 et 119 - sans accréditation*	44	44	44	44	1
Article 127 - révision ou révocation d'une décision ou d'un ordre	54	161	54	161	1
Article 127 - demande de révision - Vice de fond ou de procédure	145	146	145	146	2
Article 127 - demande de surseoir à une décision	18	18	18	18	1

Commentaire: On retrouve les délais médians imputables à la C.R.T. les plus élevés dans les plaintes en égalité de traitement par l'association - autres mesures (art. 47.2) et mesure disciplinaire (art. 47.3). Le délai le plus court se situe dans les demandes de surseoir à une décision (art. 127).

Tableau 4B: Délais de traitement (jours) des cas terminés en vertu de la Loi sur les normes du travail du 1^{er} au 31 octobre 2009 selon les principaux articles

Articles	Médiane*		Moyenne		Nombre total
	Délai imputable à la C.R.T.	Délai total	Délai imputable à la C.R.T.	Délai total	
Article 79.1 - maladie ou accident*	138	280	168	394	27
Article 122 - général*	146	265	155	276	31
Article 124 - congédiement*	148	312	188	411	103
Article 123.6 - harcèlement psychologique*	135	248	165	328	32

Commentaire: La médiane du délai imputable à la C.R.T. pour les cas terminés en vertu des articles 79.1, 122, 124 et 123.6 de la Loi sur les normes du travail en octobre 2009 a été entre 135 et 148 jours. L'écart entre les délais imputables à la C.R.T. et les délais totaux s'explique principalement par les délais d'attente de confirmation d'entente ou de désistement dans les cas réglés par la conciliation (122 ou 124).

Tableau 4C: Délais de traitement (jours) des cas terminés en vertu des lois du secteur de la construction et de la qualification professionnelle du 1^{er} au 31 octobre 2009 selon les principaux recours

Recours	Médiane*		Moyenne		Nombre total
	Délai imputable à la C.R.T.	Délai total	Délai imputable à la C.R.T.	Délai total	
Assujettissement - Loi R-20	370	498	535	626	3
Qualification construction	92	98	112	114	3
Délivrance certificat de compétence	0	0	0	0	0
Qualification hors construction	0	0	0	0	0

Commentaire: La médiane du délai imputable à la C.R.T. pour les cas terminés en vertu des recours du secteur de la construction et de la qualification professionnelle en octobre 2009 a été entre 92 et 370 jours.

Tableau 4D: Délais de traitement (jours) des cas terminés en vertu du Code du travail au cours des 12 derniers mois

Mois	Médiane*		Moyenne	
	Délai imputable à la C.R.T.	Délai total	Délai imputable à la C.R.T.	Délai total
Novembre 2008	36	49	84	125
Décembre 2008	50	58	110	165
Janvier 2009	70	84	112	224
Février 2009	69	90	91	178
Mars 2009	49	85	106	140
Avril 2009	69	76	89	122
Mai 2009	50	68	106	160
Juin 2009	34	34	92	179
Juillet 2009	107	111	103	123
Août 2009	67	141	94	161
Septembre 2009	69	93	126	296
Octobre 2009	75	75	126	234
Moyenne pondérée des 12 derniers mois	64	82	104	176

Commentaire: Depuis les 12 derniers mois, la moyenne pondérée (selon le nombre de cas par mois) des délais médians de traitement imputable à la C.R.T. des dossiers concernant le Code du travail a été de 64 jours, alors que la moyenne pondérée des délais médians totaux a été de 82 jours. Au même moment, l'an dernier, ces chiffres étaient respectivement de 63 et 73.

Tableau 4E: Délais de traitement (jours) des cas terminés en vertu de la Loi sur les normes du travail au cours des 12 derniers mois

Mois	Médiane*		Moyenne	
	Délai imputable à la C.R.T.	Délai total	Délai imputable à la C.R.T.	Délai total
Novembre 2008	162	260	190	354
Décembre 2008	160	251	185	354
Janvier 2009	164	281	191	373
Février 2009	162	266	209	350
Mars 2009	153	250	185	331
Avril 2009	153	213	165	324
Mai 2009	152	202	179	291
Juin 2009	146	271	175	368
Juillet 2009	148	263	178	328
Août 2009	159	256	195	339
Septembre 2009	154	244	170	298
Octobre 2009	146	274	175	368
Moyenne pondérée des 12 derniers mois	155	253	183	340

Commentaire: Depuis les 12 derniers mois, la moyenne pondérée des délais médians de traitement imputable à la C.R.T. des dossiers concernant la Loi sur les normes du travail a été de 155 jours, alors que la moyenne pondérée des délais médians totaux a été de 253 jours. Au même moment, l'an dernier, ces chiffres étaient respectivement de 195 et 289,

Tableau 4F: Délais de traitement (jours) des cas terminés en vertu des lois du secteur de la construction et de la qualification professionnelles au cours des 12 derniers mois

Mois	Médiane*		Moyenne	
	Délai imputable à la C.R.T.	Délai total	Délai imputable à la C.R.T.	Délai total
Novembre 2008	46	53	57	61
Décembre 2008	160	160	395	407
Janvier 2009	135	135	266	266
Février 2009	150	150	217	217
Mars 2009	90	96	390	628
Avril 2009	68	98	186	258
Mai 2009	141	141	153	194
Juin 2009	172	172	337	337
Juillet 2009	79	79	101	102
Août 2009	101	101	251	281
Septembre 2009	123	166	200	254
Octobre 2009	153	153	295	335
Moyenne pondérée des 12 derniers mois	122	128	241	282

Commentaire: Depuis les 12 derniers mois, la moyenne pondérée des délais médians de traitement imputable à la C.R.T. des dossiers concernant des lois du secteur de la construction et de la qualification professionnelle a été de 122 jours, alors que la moyenne pondérée des délais médians totaux a été de 128 jours.

Tableau 5: Délais de la réception à la première audience offerte depuis les 12 derniers mois

Lois	0-45 jours		46-60 jours		61-90 jours		91-120 jours		121-150 jours		151 jours et +		Total	
	Nbre cas	%	Nbre cas	%	Nbre cas	%	Nbre cas	%	Nbre cas	%	Nbre cas	%	Total	Délai moyen
Code du travail	673	29,9%	243	10,8%	545	24,2%	193	8,6%	316	14,0%	280	12,4%	2 250	84
Loi sur les normes du travail	35	1,6%	22	1,0%	80	3,6%	516	23,0%	640	28,5%	955	42,5%	2 248	148
Lois - Construction et qualification	2	1,7%	6	5,2%	22	19,1%	35	30,4%	17	14,8%	33	28,7%	115	152
Autres lois	5	7,8%	9	14,1%	45	70,3%	3	4,7%	1	1,6%	1	1,6%	64	68
Total	715	15,3%	280	6,0%	692	14,8%	747	16,0%	974	20,8%	1 269	27,1%	4 677	116

Commentaire: Au cours des 12 derniers mois, 73% des premières audiences ont été convoquées en deçà de 151 jours de la réception de la demande. À la même date, l'année dernière, ce taux était de 64%. Enfin, il faut noter que seuls figurent ici les cas pour lesquels une audience est offerte.

Tableau 5A: Délais de la réception à la première audience offerte en vertu du Code du travail au cours des 12 derniers mois selon les principaux articles

Articles	0-45 jours		46-60 jours		61-90 jours		91-120 jours		121-150 jours		151 jours et +		Total	
	Nbre cas	%	Nbre cas	%	Nbre cas	%	Nbre cas	%	Nbre cas	%	Nbre cas	%	Total	Délai moyen
Article 16 - congédiement*	36	24,3%	23	15,5%	85	57,4%	2	1,4%	0	0,0%	2	1,4%	148	58
Article 25 - champ libre*	213	77,5%	40	14,5%	2	0,7%	2	0,7%	3	1,1%	15	5,5%	275	55
Article 25 - conflit*	101	84,2%	19	15,8%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	120	37
Article 39 - modification*	1	2,3%	3	7,0%	27	62,8%	7	16,3%	1	2,3%	4	9,3%	43	106
Article 39 - statut de salarié*	36	9,5%	4	1,1%	170	45,1%	70	18,6%	83	22,0%	14	3,7%	377	92
Article 41 - révocation*	43	36,4%	60	50,8%	14	11,9%	1	0,8%	0	0,0%	0	0,0%	118	50
Article 45 - transmission*	36	45,6%	28	35,4%	14	17,7%	1	1,3%	0	0,0%	0	0,0%	79	44
Article 47.2 - autres mesures*	1	0,3%	0	0,0%	19	5,9%	27	8,4%	139	43,4%	134	41,9%	320	141
Article 47.3 - renvoi*	3	1,7%	4	2,3%	5	2,9%	26	15,0%	54	31,2%	81	46,8%	173	139
Article 47.3 - mesure disciplinaire*	1	1,9%	0	0,0%	1	1,9%	4	7,7%	25	48,1%	21	40,4%	52	145
Articles 114, 118 et 119 - avec accréditation*	80	81,6%	10	10,2%	5	5,1%	3	3,1%	0	0,0%	0	0,0%	98	31
Articles 114, 118 et 119 - sans accréditation*	7	100,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	7	26
Article 127 - révision ou révocation d'une décision ou d'un ordre	1	5,0%	2	10,0%	15	75,0%	2	10,0%	0	0,0%	0	0,0%	20	70
Article 127 - demande de révision - Vice de fond ou de procédure	5	6,9%	13	18,1%	32	44,4%	11	15,3%	6	8,3%	5	6,9%	72	82
Article 127 - demande de surseoir à une décision	2	100,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	2	25

Commentaire: De façon générale, les plaintes de congédiement déposées en vertu de l'article 16 du Code du travail, de même que les requêtes en accréditation, en révocation et en transmission de droits et obligations sont convoquées dans une très forte proportion à l'intérieur d'un délai de 90 jours de leur réception.

Tableau 5B: Délais de la réception à la première audience offerte en vertu de la Loi sur les normes du travail au cours des 12 derniers mois selon les principaux articles

Articles	0-45 jours		46-60 jours		61-90 jours		91-120 jours		121-150 jours		151 jours et +		Total	
	Nbre cas	%	Nbre cas	%	Nbre cas	%	Nbre cas	%	Nbre cas	%	Nbre cas	%	Total	Délai moyen
Article 79.1 - maladie ou accident*	2	0,7%	0	0,0%	8	2,7%	65	21,9%	94	31,6%	128	43,1%	297	149
Article 122 - général*	5	1,4%	2	0,5%	5	1,4%	85	23,3%	99	27,1%	169	46,3%	365	155
Article 124 - congédiement*	8	0,7%	5	0,4%	36	2,9%	281	22,8%	360	29,3%	540	43,9%	1 230	149
Article 123.6 - harcèlement psychologique*	20	7,2%	8	2,9%	25	9,0%	67	24,1%	69	24,8%	89	32,0%	278	135

Commentaire: En matière de LNT, plusieurs dossiers sont convoqués au-delà de 150 jours de la réception des plaintes car les convocations sont généralement faites 3 à 4 mois à l'avance pour des cas reçus dans les 2 derniers mois.

Tableau 5C: Délais de la réception à la première audience offerte en vertu des lois du secteur de la construction et de la qualification professionnelle au cours des 12 derniers mois selon les principaux recours

Recours	0-45 jours		46-60 jours		61-90 jours		91-120 jours		121-150 jours		151 jours et +		Total	
	Nbre cas	%	Nbre cas	%	Nbre cas	%	Nbre cas	%	Nbre cas	%	Nbre cas	%	Total	Délai moyen
Assujettissement - Loi R-20	0	0,0%	0	0,0%	2	4,8%	12	28,6%	5	11,9%	23	54,8%	42	205
Qualification construction	0	0,0%	3	12,0%	4	16,0%	8	32,0%	4	16,0%	6	24,0%	25	159
Délivrance certificat de compétence	0	0,0%	1	4,5%	8	36,4%	11	50,0%	2	9,1%	0	0,0%	22	94
Qualification hors construction	2	20,0%	0	0,0%	4	40,0%	1	10,0%	1	10,0%	2	20,0%	10	104

Commentaire : Au cours des 12 derniers mois, 69% des dossiers ont été convoqué en moins de 150 jours. Seuls les dossiers pour lesquels une date d'audience a été offerte font partie de ce tableau.

Tableau 6: État des cas ouverts depuis les 12 derniers mois

Lois	Cas assignés ou remis <i>sine die</i>		Cas convoqués		Cas en attente de convocation		Cas terminés sans convocation		Total	
	Nbre cas	%	Nbre cas	%	Nbre cas	%	Nbre cas	%	Nbre cas	Délai moyen des cas convoqués
Code du travail	235	6,0%	2 284	58,4%	8	0,2%	1 381	35,3%	3 908	81
Loi sur les normes du travail	44	2,0%	1 921	85,8%	189	8,4%	85	3,8%	2 239	138
Lois - Construction et qualification	7	5,1%	103	75,2%	1	0,7%	26	19,0%	137	105
Autres lois	0	0,0%	66	98,5%	1	1,5%	0	0,0%	67	63
Total	286	4,5%	4 374	68,9%	199	3,1%	1 492	23,5%	6 351	106

Commentaire: La grande majorité (92%) des cas ouverts sont soit convoqués, soit terminés sans convocation. En ce qui a trait aux cas assignés, ils le sont soit à des agents de relations du travail, soit à des commissaires. Pour les cas convoqués, les agents de relations du travail interviennent dans le but de favoriser le règlement des dossiers sans audience. Les 189 cas en attente de convocation dans le secteur des normes du travail représentent environ un mois d'attente.

Tableau 7: État des requêtes et des plaintes non terminées (nombre de cas) et âge moyen (en jours) des cas actifs et inactifs au 9 novembre 2009

Lois	Cas assignés aux commissaires	Cas convoqués	Cas convoqués assignés aux ART	Cas en attente de convocation	Cas en délibéré	Cas en traitement administratif	Cas inactifs à la demande des parties	Cas référés aux tribunaux	Total	Âge moyen des cas actifs	Âge moyen des cas inactifs
Code du travail	598	124	367	54	31	146	732	4	2 056	385,2	942,6
% Code	29,1%	6,0%	17,9%	2,6%	1,5%	7,1%	35,6%	0,2%			
Loi sur les normes du travail	241	40	631	226	28	9	960	1	2 136	199,7	541,6
% L.N.T.	11,3%	1,9%	29,5%	10,6%	1,3%	0,4%	44,9%	0,0%			
Lois - Construction et qualification	22	0	21	1	7	4	13	0	68	383,2	703,8
% Lois - Construction et qualification	32,4%	0,0%	30,9%	1,5%	10,3%	5,9%	19,1%	0,0%			
Autres lois	18	2	14	1	3	0	43	5	86	206,3	598,7
% Autres lois	20,9%	2,3%	16,3%	1,2%	3,5%	0,0%	50,0%	5,8%			
Total	879	166	1 033	282	69	159	1 748	10	4 346	298,3	712,3
% total	20,2%	3,8%	23,8%	6,5%	1,6%	3,7%	40,2%	0,2%			

Commentaire: Au 9 novembre 2009, 40% des requêtes et plaintes non réglées étaient inactives à la demande des parties. Parmi les autres cas non terminés, 24% étaient assignés à des agents de relations du travail et 20% à des commissaires, alors que 4% faisaient l'objet d'une convocation. Enfin, 7% étaient en attente de convocation, alors que moins de 1% ont été référés à des tribunaux. Il est à noter que, par rapport au 19 octobre, l'âge moyen total pour les cas actifs a diminué passant de 313,3 à 298,3 et a augmenté pour les cas inactifs. En effet, il est passé de 697,4 à 712,3.

*** Définitions:**

Médiane: valeur la plus centrale de l'ensemble des délais des cas de la C.R.T.
Article 16 - congédiement CT: Plainte en mesures disciplinaires - congédiement
Article 25 - champ libre CT: Requête en accréditation, champ libre
Article 25 - conflit CT: Requête en accréditation, conflit
Article 39 - modification CT: Requête en interprétation et statut de salarié
Article 39 - statut de salarié CT: Requête en interprétation et statut de salarié
Article 41 - révocation CT: Demande de révocation d'une accréditation
Article 45 - transmission CT: Requête en transmission de droits et obligations (totale ou partielle)
Article 47.2 - autres mesures CT: Égalité de traitement par l'association
Article 47.3 - renvoi CT: Égalité de traitement par l'association
Article 47.3 - mesure disciplinaire CT: Égalité de traitement par l'association
Article 114, 118 et 119 CT: Requête en ordonnance reliée à une accréditation et sans accréditation
Article 79.1 - maladie ou accident LNT: Plainte en congédiement - maladie ou accident
Article 122 - général LNT: Plainte en congédiement - général
Article 124 - congédiement LNT: Plainte en congédiement sans cause juste et suffisante
Article 123.6 - harcèlement psychologique LNT: Plainte pour harcèlement psychologique
Le bureau de **Québec** dessert les régions administratives 01, 02, 03, 04, 09, 11, 12, et 17.
Le bureau de **Montréal** dessert les régions administratives 05, 06, 07, 08, 10, 13, 14, 15, et 16.

Liste des tableaux

Tableau 1: Sommaire des activités et des cas en inventaire du 1^{er} au 31 octobre 2009
Tableau 1A: Sommaire des activités et des cas en inventaire au cours des 12 derniers mois
Tableau 2: Résultats des conciliations prédécisionnelles du 1^{er} au 31 octobre 2009
Tableau 2A: Résultats des conciliations prédécisionnelles en vertu du Code du travail au cours des 12 derniers mois
Tableau 2B: Résultats des conciliations prédécisionnelles en vertu de la Loi sur les normes du travail au cours des 12 derniers mois
Tableau 2C: Résultats des conciliations prédécisionnelles en vertu des lois du secteur de la construction et de la qualification professionnelle au cours des 12 derniers mois
Tableau 3: Nature des décisions rendues dans les cas terminés du 1^{er} au 31 octobre 2009
Tableau 3A: Nature des décisions rendues dans les cas terminés en vertu du Code du travail au cours des 12 derniers mois
Tableau 3B: Nature des décisions rendues dans les cas terminés en vertu de la Loi sur les normes du travail au cours des 12 derniers mois
Tableau 3C: Nature des décisions rendues dans les cas terminés en vertu des lois du secteur de la construction et de la qualification professionnelle au cours des 12 derniers mois
Tableau 4: Délais de traitement (jours) des cas terminés du 1^{er} au 31 octobre 2009
Tableau 4A: Délais de traitement (jours) des cas terminés en vertu du Code du travail du 1^{er} au 31 octobre 2009 selon les principaux articles
Tableau 4B: Délais de traitement (jours) des cas terminés en vertu de la Loi sur les normes du travail du 1^{er} au 31 octobre 2009 selon les principaux articles
Tableau 4C: Délais de traitement (jours) des cas terminés en vertu des lois du secteur de la construction et de la qualification professionnelle du 1^{er} au 31 octobre 2009 selon les principaux recours
Tableau 4D: Délais de traitement (jours) des cas terminés en vertu du Code du travail au cours des 12 derniers mois
Tableau 4E: Délais de traitement (jours) des cas terminés en vertu de la Loi sur les normes du travail au cours des 12 derniers mois
Tableau 4F: Délais de traitement (jours) des cas terminés en vertu des lois du secteur de la construction et de la qualification professionnelle au cours des 12 derniers mois
Tableau 5: Délais de la réception à la première audience offerte au cours des 12 derniers mois
Tableau 5A: Délais de la réception à la première audience offerte en vertu du Code du travail au cours des 12 derniers mois selon les principaux articles
Tableau 5B: Délais de la réception à la première audience offerte en vertu de la Loi sur les normes du travail au cours des 12 derniers mois selon les principaux articles
Tableau 5C: Délais de la réception à la première audience offerte en vertu des lois du secteur de la construction et de la qualification professionnelle au cours des 12 derniers mois selon les principaux recours
Tableau 6: État des cas ouverts depuis les 12 derniers mois
Tableau 7: État des requêtes et des plaintes non terminées (nombre de cas) et âge moyen (en jours) des cas actifs et inactifs au 9 novembre 2009